

Bien vivre au Bois-d'Oingt



<http://bvabo.fr> association.bvabo@orange.fr 04 74 71 66 68

et en Pays Beaujolais

Assemblée générale 2023- Compte-rendu

Cette association a pour but : la préservation et l'amélioration du cadre de vie du village du Bois-d'Oingt. Elle intervient en exerçant tout droit de défense et d'action pour l'amélioration de l'environnement, de l'habitat, de l'urbanisme, de la protection de la nature et de la qualité de vie. Elle est agréée au titre de l'environnement pour le département du Rhône.

samedi 4 mars 2023 à 10h –

au siège de l'association 169, rue Peignaux-Dame Le Bois d'Oingt

Extrait du Compte-rendu

Présents ou représentés : 15

Excusés : 4

Bibliothèque et culture pour tous

Un point important de cette assemblée générale

Nous déplorons le manque de locaux destinés à des activités culturelles au Bois-d'Oingt. Ce sont pourtant 1600 élèves du primaire et des collèves qui suivent leurs cours au centre du Bois-d'Oingt, soit 91% de la totalité des élèves scolarisés à Val d'Oingt. Depuis quatre ans, la commune nouvelle de Val d'Oingt a vendu de nombreux bâtiments localisés au Bois d'Oingt, sans avoir de projet d'aménagement ou de construction de nouveaux locaux proches et accessibles pour la culture. Elle a des budgets en réserve.

En 2022, déjà nous souhaitons que la maison Pichat soit utilisée, pour la médiathèque du Bois d'Oingt. En effet le local actuel de la médiathèque, place de l'ancienne église, ancien atelier de serrurerie, n'est pas aux normes ; il est de toute façon trop petit (120 m2 dont seulement 20 m2 accessibles aux personnes à mobilité réduite). **Selon la loi, cette médiathèque devrait être fermée.**

Inquiets des usages annoncés pour la Maison Pichat, lors de la réunion publique du 25 février 2022, usages dont certains ne répondaient pas aux conditions du legs ; inquiets aussi du montant annoncé pour les travaux de la maison, nous nous sommes adressés à la sous-préfecture de Villefranche pour poser le problème et demander un rendez-vous.

Rappelons que depuis les lois récentes, dont celle de décembre 2021 sur les bibliothèques, le contrôle de l'Etat sur les aménagements de locaux des bibliothèques territoriales et leur accessibilité, se fait par l'intermédiaire des Préfets.

<http://associations-beaujolais-pierres-dorees.fr/culture/473-bibliotheques-et-lecture-publique-loi-2021>

Si des travaux de 2 millions d'euros sont réalisés pour la maison Pichat, il sera impossible de réaliser ailleurs une médiathèque adaptée au Bois-d'Oingt. Il faut regarder les priorités pour la commune et ses habitants.

Le CMP est un hôpital de santé mentale dépendant de de l'Agence régionale de santé (ARS), implanté à Saint-Cyr au Mont d'Or, qui n'a pas vraiment vocation à être dans cette maison et qui est assez fluctuant dans ses lieux de consultation.

*Le coworking ne relève ni de la culture, ni du social, mais de l'économie. Sur le plan social, **La Maison France Services de Val d'Oingt ouverte en 2022** à la Maison du Rhône, agrandie par les anciens locaux de la CC des Pays du Bois-d'Oingt) remplira déjà de nombreux rôles sociaux « Impôt, santé, famille, emploi, retraite ... » inutile de multiplier les locaux et les dépenses en personnels des services. **Quelles sont les priorités ?***

Parallèlement à la démarche auprès de la sous-préfecture, **nous avons demandé un rendez-vous à la mairie du Bois-d'Oingt... Cette rencontre n'a pas eu lieu. Ni avec le maire, ni avec aucun des adjoints, ni avec l'architecte chargé du projet.**

Suites données. Où en est la situation à la date de cette AG ?

Les bénévoles de la médiathèque ont été invités le 20 janvier à visiter l'ensemble de la maison et ont reçu de la part de la commune, un projet de plan d'implantation de la nouvelle médiathèque du Bois-d'Oingt au sous-sol de la maison Pichat (voir le plan).

Ce projet est trop petit, mal situé, dans un lieu humide et sans fenêtre. Il compte dans les m2 les 100 m2 des caves de la maison. Impossible. La médiathèque actuelle avec ses 3 escaliers et ses 4 fenêtres est plus accueillante.

Y aura-t-il une marge de négociation ? Il semble qu'elle soit limitée à déplacer les mobiliers dans les m2 des locaux qui sont dès maintenant attribués au service. Moins de rayonnages que maintenant, pas plus de place pour le public, aucun espace de travail pour le personnel.

Rappel : Une histoire à petits pas pour les locaux de la médiathèque du Bois d'Oingt : en 1985, les premiers 40 m2 d'une bibliothèque municipale avec l'escalier en colimaçon ; l'extension de 1998 ajoutant à l'arrière deux fois 40 m2 et 2 escaliers ; en 2013 les travaux de l'ancienne église apportant un petit local toilette et un bureau de 4 m2. Les deux premières fois, la participation financière de l'Etat a été importante. Total 130 m2 environ.

Des « bricolages » sans solution satisfaisante, ni pour le public, ni pour les personnels qui continuent à transporter les livres à bras ou dans des caisses. Il a manqué au Bois-d'Oingt,

village de 2600 habitants et chef-lieu de canton, une équipe municipale sensible à ces questions d'équipements culturels.

D'après l'étude faite par la médiathèque départementale en 2009, et en comptant les augmentations de population, **il faudrait au minimum 280 m2 utiles pour la seule population du Bois-d'Oingt** ou 550 m2 en comptant son rôle de service pour les communes environnantes : Légny, Ternand, Chamelet, Jarnioux, Létra, Moiré... (Oingt et Saint-Laurent ont déjà une médiathèque de proximité).

Une discussion s'est engagée entre les membres présents.

Sommes-nous favorables à cette solution minimale proposée par l'architecte ?

Y a-t-il un ou des espoirs de solution si la commune ne veut pas modifier son projet ?

Plusieurs principes de base constituent des priorités :

- Une bibliothèque répondant aux normes en taille et aménagements : « les mesurette » ont duré trop longtemps (40 ans) - Une solution minimaliste n'est pas envisageable.
- Un accès PMR confortable (la solution proposée n'est pas entièrement adaptée)
- Une intégration au cœur du village avec une bonne visibilité et une priorité donnée aux besoins des habitants
- La sauvegarde et la mise en valeur de la beauté architecturale du lieu
- Une gestion économe des m2 et des budgets

Deux solutions peuvent répondre à ces critères :

A - Installer la nouvelle médiathèque dans le bâtiment principal de la maison Pichat qui donne sur la route. Il peut être accessible PMR par l'arrière avec une légère pente. Chacun des deux premiers niveaux fait 100 m2 et en ajoutant les combles 70 m2 et un accès « rangements et services techniques » dans les caves, on atteindrait une surface possible (270 m2).

C'est un projet à redessiner complètement avec l'architecte qui ne l'avait pas envisagé. Revoir l'ensemble des contraintes techniques et pratiques.

Les autres services (UDAF et CMP) ont besoin de bureaux. Voir un positionnement dans les m2 de l'aile de la maison ou d'autres locaux dans la commune. Ils vont payer une location quelle que soit leur localisation.

B- Construire un bâtiment neuf et adapté sur un terrain au centre du village.

Plusieurs emplacements sont évoqués, dont des terrains qui appartiennent déjà à la commune.

Pourquoi ne pas lancer une pétition ou une souscription pour financer l'achat de ce terrain ? Cela permettrait de voir la motivation des habitants ? Seraient-ils sensibles à la menace de

fermeture de la médiathèque ? Mais il faut tenir compte aussi de l'urgence actuelle liée aux normes et à la sécurité et les délais seraient plus longs.

Nous allons reprendre contact avec la commune avant de communiquer notre réaction au sous-Préfet.

La réponse du Sous- Préfet à notre démarche (16 février 2023) :

Quelques jours avant cette réunion, nous avons reçu la réponse du sous-Préfet, Monsieur Jean-Jacques Boyer. Il nous communiquait les éléments suivants :

« Monsieur le Maire est bien conscient de cette situation qui prive les personnes handicapées d'accès à certains services proposés par la médiathèque.

Aussi, il m'a fait part de son intention d'intégrer la médiathèque dans le projet d'aménagement global du bâtiment « Maison Pichat » dont la commune a la jouissance depuis 2011 suite à un legs. Ce legs imposait que la destination des lieux soit à but culturel et social.

Il m'indique qu'en fonction de l'avancement des travaux qui pourraient démarrer fin 2023, la médiathèque pourrait être déplacée au printemps 2025. »

Cette réponse de la commune transmise par le sous-Préfet n'est pas en contradiction avec la première des solutions que nous envisagions (A).

Installer la médiathèque dans la maison principale en l'adaptant aux besoins d'une médiathèque largement accessible au public.

Pouvoir mettre en place les nouveaux services de sociabilité et de rencontre pour tous les âges, offerts par les médiathèques du 21 e siècle.

Encore faut-il que la commune accepte de faire cette modification. **Un projet d'architecte à retravailler en urgence en concertation avec la population et sous le contrôle des règles des services de la DRAC compétents.**

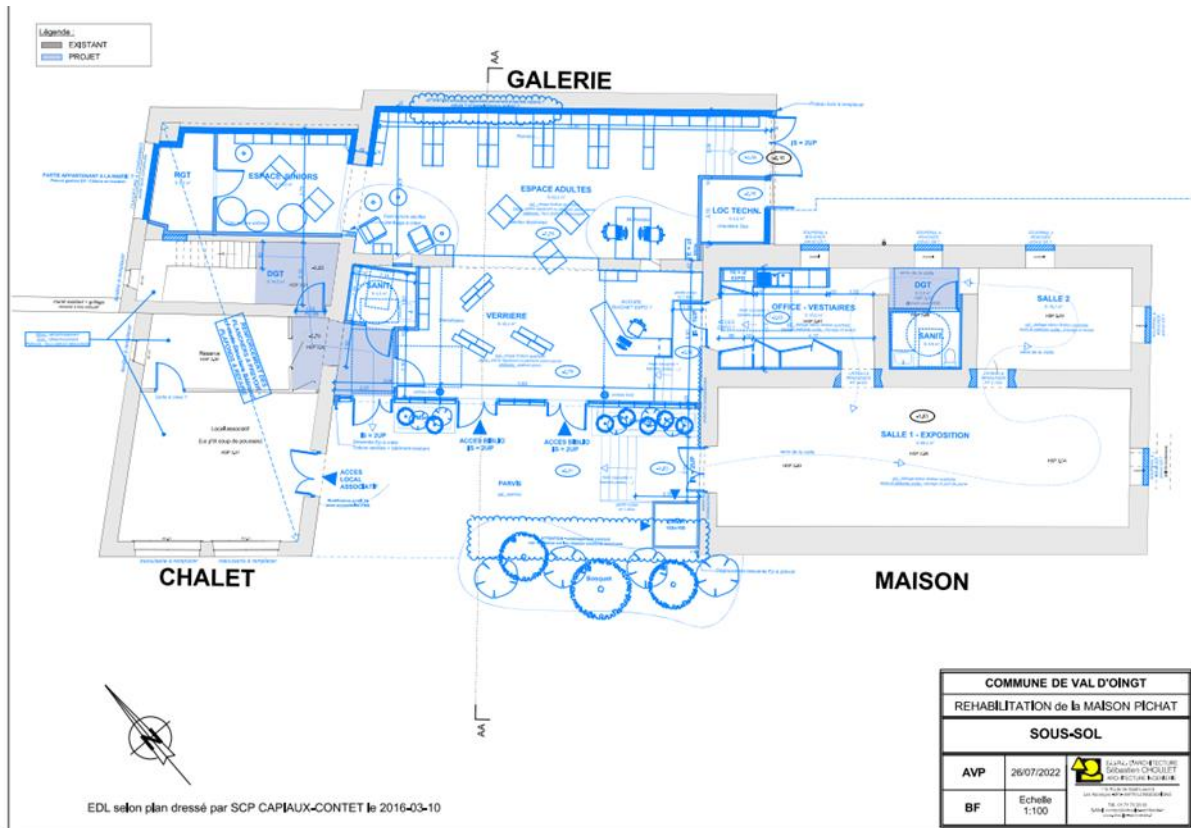
Dans tous les cas, l'association BVABO veillera à la conception architecturale du projet de la commune, concernant ce bâtiment, quels que soient ses futurs utilisateurs.

L'un des membres de l'association nous a envoyé le message suivant :

« Je suis navré de ne pas être présent aux réunions. J'ai des problèmes de santé qui affectent mon quotidien... J'espère vivre suffisamment longtemps pour voir l'avènement d'une bibliothèque digne du lieu offert par de généreux bourgeois pour le bien public.

C'est un espoir qui me donne vraiment envie de durer ».

Mettrons-nous tous nos efforts en commun pour répondre à ce désir ?



**Voir ci-dessus le plan du projet de l'architecte
que nous refusons pour la nouvelle bibliothèque.**

Le projet actuel proposé pour installer la médiathèque dans les sous- sols de la maison Pichat
60 m² du hangar + 20 m² atelier + extension de 43 m² sur la cour avec toiture métallique =
total 123 m² – installations techniques dans la cave 1